



COMMISSION NATIONALE HUMANISME CULTURE FRANCOPHONIE

LES LETTRES LIONS DE LA FRANCOPHONIE **2019-2020**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Thème LA TOLÉRANCE

Article 2 – Public

Centres CIF et Camps YEC des districts

Article 3- Présentation

- Concours ouvert exclusivement aux jeunes francophones participant aux différents camps CIF et YEC des districts du DM 103, à l'exclusion des jeunes français.
- Le concours consiste pour les jeunes inscrits par les responsables CIF et YEC des districts à rédiger en temps limité et individuellement une lettre en français sur un thème proposé par le Conseil des Gouverneurs 2019/2020.
- Les thèmes seront choisis spécifiquement en rapport avec leurs âges pour les YEC et les CIF ;
- Les épreuves seront organisées dans chaque district concerné par les chargés de mission YEC et CIF qui détermineront, dans les limites imposées par le Conseil des Gouverneurs, les dates et les lieux et assureront avec les familles d'accueil des CIF et des YEC, la logistique des opérations (convocation des candidats, matériel de rédaction (feuilles, stylo...), surveillants des épreuves pris dans les clubs hôtes, constitution de jury bénévole (professeurs, journalistes.....) non LIONS.
- Les épreuves se déroulent dans une salle type salle d'examen et sont surveillées par deux personnes dont au moins un membre Lions.
- La durée des épreuves est limitée à 1 heure.
Les feuilles (lettre et brouillon) sont fournies par les organisateurs.
La lettre doit tenir sur une feuille A4 recto/verso.
Les supports personnels (documents, ordinateur, portable, tablette, ...) ne sont pas autorisés.

-

Article 4 – Jury

- Le jury, chargé de choisir les meilleures lettres dans chaque catégorie dans chaque district participant, sera formé de trois membres aptes à juger une production littéraire (professeurs, journalistes....) non LIONS.
- Les critères de jugement sont les suivants :
 - Vocabulaire, style, orthographe, grammaire
 - Rédaction, originalité
 - Compréhension du sujet, construction, articulation des idées
- Le jury national, chargé de choisir la meilleure lettre parmi les lettres primées dans les districts, sera formé de 4 membres LIONS choisis par le Conseil des Gouverneurs 2019/2020 pour leurs compétences en matière littéraire, en dehors des districts participants.
- Les jurys sont souverains et leurs décisions sans appel.

Article 5 – Récompenses

A. Les prix du District

- Chaque District organisateur décernera à chaque catégorie (CIF et (ou) YEC) un prix sous forme d'ouvrages de littérature jeunesse ou de littérature régionale, qui sera remis à l'occasion des soirées de clôtures des camps YEC et des centres CIF.
- Les prix seront annoncés lors des congrès d'automne et les 2 lettres lauréates publiées dans les revues de district.
- Les 2 lettres lauréates originales seront adressées au gouverneur de liaison de la Commission Humanisme, Culture et francophonie et à son président.

B. Les prix du District Multiple 103 France

- Le prix du District Multiple sera attribué aux 2 lettres retenues par le jury national parmi celles primées par les districts.
- Le prix National défini par le Conseil des Gouverneurs 2019/2020, sera annoncé et les lettres primées publiées, dans la Revue Nationale.
- Les prix, quelle que soit leur nature devront être transmis aux auteurs des lettres primées par les clubs accueillant les camps YEC et centres CIF.

Article 6 – Participation

Le fait de participer au présent concours implique, pour les participants et les clubs les présentant, l'acceptation du présent règlement et des décisions des différents jurys.

À Montpellier le 23 Mai 2019

GOUVERNEUR

Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020

Basile ELIEZER

District Côte d'Azur Corse

PRÉSIDENT

Commission nationale
Humanisme Culture Francophonie
2019-2020

Ichkhan KHATCHERESSIAN

District Centre-Sud
